Vol. XXXVIIII   Saint-Boniface, Manitoba, 24 Août 1910.   No. 42

ABONNEMENT
Canada.................$1.50 par année
Etats-Unis.............. 1.50 "
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne...........12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba

Quelque Soir

Quelque soir tu fuiras de mon âme ô jeu-
[nesse,
Comme le sable fin
Fruit du sablier que l'heure impitoyable
[presse,
Et le cri de ma voix, et l'appel de ma
[main,
Sans que tu les écoutes.
Frapperont le silence et la nuit du jardin.
Mon regard te suivra jusqu'au seuil; et sans
[doute,
Tu te retourneras
Avant de disparaître au tournant de la
[route,
Le rythme restera, dans mon coeur, de ton
[pas;
Et je croirai peut-être
Que tu rôdes parfois derrière les lilas
Je saurai, ma jeunesse ardente, reconnaître
Ta joie et ta beauté
Dans l'ardeur et la joie et la beauté des
[êtres,
Et je te saluerai comme un hôte fêté,
Lorsque ta chère image
Flottera dans les nuits transparentes d'été,
Et tu me souriras dans chaque beau visage.

ALEXANDRE ARNOUX

Remerciements

Le Comité des anciens élèves et les Pères du collège offrent leurs plus sincères remerciements à ceux qui ont contribué à l'éclat des fêtes; à ceux qui ont travaillé à l'ornementation de la cathédrale, du collège, à tous ceux qui ont pavoisé leur résidence; aux artistes et aux musiciens qui ont fourni le concours précieux de leur art, aux personnes généreuses qui par leur cadeaux ont enrichi les tables du banquet,

Ils doivent une reconnaissance spéciale aux autorités de la ville de St-Boniface.

offrait un coup d'oeil ravissant.

La générosité et l'amabilité de Son Honneur le maire et les échevins méritent des remerciements spéciaux.

Enfiin on ne saurait oublier les propriétaires d'automobiles qui ont bien voulu envoyer leurs voitures pour la magnifique promenade de mercredi.

Conventum du College

Auprès de moi revenez tous ensemble,
Allez, partez, mes chers amis;
Puisse le ciel qui nous rassemble,
Nous revoir encore réunis.
(VITALIS)

Notre journal a été publié mercredi dernier en plein milieu du conventum des élèves du collège.

L'intérêt de ce conventum s'est soutenu jusqu'à la fin.

La séance du congrès de mercredi soir a été une imposante manifestation. Voici quel en a été le programme.

OUVERTURE - - - - ORCHESTRE
CHANSON DU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Poésie du P. A. CHOSSEGROS, S. J. Musique du P. P. DE MANGELERE, S. J.
Refrain par les anciens élèves, solo par M. A. BEAUPRE.
"NOTRE COLLÈGE." - - - Discours.
M. ROGER GOULET
SOLO DE CLARINETTE
M. H. BOURGEAULT
L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE DES ANCIENS ELÈVES - - - - Discours.
M. l'abbé A. BÉLIVEAU, S. TH. D.
INTERMÈDE - - - - ORCHESTRE
L'EGLISE ET LA HAUTE EDUCATION. Discours. M. JOS. BERNIER, M. A. L.
SÉRÉNADE - - - - - - *L. de Rillé*
QUATUOR ORPHÉONIQUE
ST. BONIFACE COLLEGE
A speech by M. JOHN DUTTON
RÉSULTATS DÉSIRÉS DE CE CONVENTUM
Discours du R. P. RECTEUR du Collège.
O CANADA!
CHANT NATIONAL PAR TOUTE L'ASSISTANCE
ORCHESTRE

On remarquera cependant que M. Bourgeault étant absent, le numéro où il devait nous donner un morceau de musique a été remplacé par une poésie du R. P. Chosegros S. J.

Cette pièce de vers, de facture élégante et bien rythmée, chantait d'abord les anciens, les *aïeux* du Collège, a Mgr. Provencher, Mgr. Taché, le P. Lavoie, M. l'abbé Forget, le Père Lory puis premant une note toute en gaieté, elle passa en revue le, personnel du collège, les anciens élèves, les élèves actuels, tout cela était d'une originalité charmante. Les applaudissements et les bravos saluaient le Rev. Père à tout moment. Nous croyons que cette pièce sera publiée.

Le discours de M. Goulet a été une historique du collège depuis ses origines. M. Goulet a été ému, éloquent, patriote; ce fut une superbe pièce.

M. l'abbé Béliveau, parlant sur l'action sociale catholique, était bien sur son terrain. Nous ne croyons pas que M. Béliveau ait prononcé beaucoup de discours supérieurs à celui qu'il nous a donné mercredi soir. D'une main sure il a indiqué aux anciens élèves, la voie à suivre dans toutes les questions où la religion est mise au jeu. Il a supplié ses auditeurs de se montrer d'abord catholiques, de n'avoir pas honte de leurs convictions, et d'être braves devant le devoir. Il a d'abord défini l'action sociale catholique, puis il est entré résolument sur le terrain pratique. Ceux qui ont voulu comprendre ont compris!

M Joseph Bernier a lu une thèse sur l'Eglise et la haute éducation. Le député de Saint-Boniface avait choisi le genre conférence afin d'avoir l'avantage de citer au long des auteurs qui aux dix-neuvième siècle ont lumineusement traité des ran-

tout bonnement école primaire, collège ou université.

M. John Dutton parlant au nom des élèves anglais a fait un éloquent discours, dans la meilleure note.

M. Dutton a parlé tard dans la soirée et nous considérons que c'est un véritable tour de force que d'avoir su retenir son auditoire si attentif, si intéressé, si sympathique.

Le congrès a été clos par le R. P. Carrière, qui a remercié en français et en anglais les anciens élèves d'avoir organisé ce conventun. Le jeune et distingué recteur a passé en revue les travaux du congrès, dont il adressé les conclusions avec un rare bonheur. Voici le texte des résolutions adoptées par le congrès:

Proposé par M. Goulet.—Nous sommes résolus à promouvoir les intérêts du Collège de St-Boniface:

1er en aidant au recrutement de ses élèves.

2e en étudiant sa position dans l'université et en nous efforçant de l'améliorer.

3e en propageant par tout les moyens possibles les saines doctrines qui nous ont été enseignées dans cette institution.

4e en défendant sa réputation si elle est jamais attaquée; car qui touche au collège touche à chacun de ses élèves. Le collège, c'est nos professeurs, nos pères, mais aussi, le collège, c'est nous-mêmes.

Proposé par M. l'abbé Béliveau.— Les Anciens élèves du collège de St-Boniface, réunis en conventum général, émettent le voeu suivant: Que tous et chacun d'entre eux travaillent à faire disparaître les causes de désunion qui pourraient exister entre les catholiques influents du Manitoba, telles que l'esprit de parti en politique, les préjugés nationaux, les rivalités personnelles exagérées, etc. Qu'ils restent comme par le passé, sincèrement attachés à la direction de leurs chefs spirituels, et que dans des réunions périodiques, ils cherchent à se connaître et à s'unir de plus en plus pour concentrer leurs efforts sur les points qu'ils jugeront à propos de choisir comme champ d'action.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Proposé par M. Joseph Bernier: Les Anciens Elèves du collège de Saint-Boniface adhèrent au principe de l'enseignement religieux comme partie essentielle de l'éducation, et affirment leur croyance en la nécessité de mainteniir la notion de Jésus-Christ et de sa morale à l'école, au collège et à l'université.

Proposé par M. John Dutton: —It is the wish of the former

A suivre sur la 2me page

Le Manitoba

Mercredi, 24 Aout 1910

LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA

La parole est a Sir Wilfrid Laurier

Le *North West Review*, de Winnipeg, publie dans son numéro du 13 du courant un article sur la question des écoles.

Quelqu'un m'en envoie une copie marquée.

L'article traite de la situation des catholiques du Manitoba à la suite et comme conséquence des déclarations de Sir Wilfrid Laurier et de l'Hon. M. Roblin.

Il prétend que nous sommes jetés par-dessus bord par le pouvoir fédéral et le pouvoir local, et il demande ce que la minorité catholique doit faire maintenant.

Personne ne mettra en doute la sincérité et la loyauté du *North West Review*.

Pour nous, c'est un ami et nous sommes certains que nos remarques seront prises en bonne part.

Nos efforts tendent vers le même but:—Nous voulons la justice.—Nous réclamons ensemble le simple *British Fair Play*.

Le *North West Review* reconnait que Sir Wilfrid Laurier ne veut plus toucher à cette question—qu'il la considère réglée pour toujours. De ce côté, donc, aucun espoir.

Notre confrère cite ensuite les paroles suivantes prononcées par l'Hon. M. Roblin, à Carman, le 22 juin dernier.

Sur cette question, laissez-moi vous dire que nos prétendus amis les libéraux soutiennent que nous devons être blamés parceque nous n'avons pas amendé la loi de 1890 en y ajoutant des clauses compulsoires.

Je veux dire ceci, que celui ou ceux qui oseraient entreprendre d'introduire dans l'acte de 1890 des clauses compulsoires seraient des hommes méchants, mal intentionés ou bien des gens qui ne compren- causé ici et ailleurs sur cette question, comme on l'a fait dans la législature.

Avant 1890 on avait l'éducation obligatoire. En 1890 quand l'honorable Jos. Martin a présenté son bill sur les écoles publiques, sous forme imprimée, il y avait aussi des clauses compulsoires.

J'étais alors en chambre, je connais toute la question et par conséquent je sais ce que je dis. Quand le Bill a été présenté au comité, les clauses compulsoires ont été retranchées.

Les clauses ont été retranchées, parceque d'après l'opinion de M. Dalton McCarthy, l'une des meilleures autorités constitutionnelles au Canada dans ce temps là, si ces clauses avaient été conservées dans le Bill elles auraient eu pour effet de nullifier la portée du Bill, et elles auraient donné le droit à la minorité attaquée d'en appeler au Parlement du Canada ou au gouverneur général en conseil pour une législation réparatrice.

Ce fut aussi l'opinion de l'Honorable M. Martin et de l'Hon. M. Sifton et les clauses furent retranchées.

Les procès subséquents ont prouvés que ces messieurs avaient raison.

Maintenant les plus petits flamb aux du parti libéral sont arrivés à la tête et ont déclaré qu'il nous fallait l'éducation obligatoire, et vers ce but ils ont marché.

Et pourquoi? Simplement pour jeter la pertubation parmi la population de ce pays. Ils voudraient, si possible, rouvrir la question des écoles. Je n'hésite pas à dire, que si un gouvernement libéral arrivait à la tête des affaires du pays, il n'amenderait jamais l'acte de 1890 en y ajoutant des clauses compulsoires.

Je veux dire ceci une fois pour toutes: après avoir traversé les jours orageux de 1890 à 1896, après avoir vu les effets désastreux causés par l'excitation et l'agitation de ce temps-là, et un règlement de ces difficultés ayant été fait par Sir Wilfrid Laurier d'un côté et l'Honorable Cliford Sifton de l'autre, l'un représentant le gouvernement fédéral, l'autre le gouvernement local, les choses ayant marché assez bien depuis; je dis que jamais, *à moins que les parties contractantes ne consentent mutuellement à réouvrir la question*, recommanderai-je une législation qui donnerait à la minorité le droit, d'après la contitution, de faire passer une loi remédiatrice à Ottawa; et tout homme qui désire avoir cette loi remédiatrice devra voter pour un autre que moi parceque je ne suis pas en faveur d'une telle législation et n'en serai jamais partisan.

Puis notre confrère ajoute :

"Ce qui précède parle par soi-même. Nous devons féliciter le Premier pour sa franchise dans l'expression de son opinion.

Mais ceci ne laisse plus aux catholiques aucun espoir qu'une mesure réparatrice soit jamais passée par le parti au pouvoir au Manitoba; et ce parti, se trouve placé par le fait même en opposition directe à tout acte remédiateur que la chambre Fédérale pourrait avoir envie de passer."

J'ai souligné les mots suivants *à moins que les parties contractantes ne consentent mutuellement à réouvrir la question*,— paroles qui répondent par elles-mêmes à l'accusation portée contre l'Honorable M. Roblin.

Et si notre confrère veut bien relire cette partie du discours de M. Roblin en faisant attention à ces paroles il admettra que loin de nous abandonner, M. Roblin déclare que si Sir Wilfid Laurier veut bien réouvrir la question, lui M. Roblin est prêt à reconsidérer les droits de la minorité en cette matière.

Ce journal m'a été adressé à mon titre de représentant de la minorité à la Législature de Manitoba. Je ne crois pas avoir à répéter tout ce que j'ai dit déjà sur cette question —Mes opinions sont connues—J'ai toujours parlé clairement—Personnellement je ne crois pas à la valeur du règlement passé entre Sir Wilfrid Laurier et l'honorable Clifford Sifton en 1897.

Ce règlement a été passé sans le concours de la minorité, que l'on n'a seulement pas eu la décence de consulter à ce propos.

Aucun règlement ne saurait avoir force de loi s'il n'est conforme au jugement du Conseil Privé d'Angleterre, qui déclare que les droits et les privilèges possédés par la minorité catholique romaine avant 1890 en matière d'éducation ont été affectés; que ces droits doivent être restaurés et que les griefs de la minorité subsisteront aussi longtemps que les commandements de Sa Majesté tels que coutenus dans le paragraphe suivant n'auront pas été suivis et obéis:

Sa Majesté après avoir pris le dit rapport en considération, a bien voulu, par et de l'avis, de son conseil privé, approuver le dit rapport et ordonné, ainsi qu'il est par le présent ordonne que les recommandations et instructions qu'il contient soient ponctuellement observés, obéis et exécutés en tous points. De ce le Gouverneur-Général du Canada en fonction, et toutes personnes que celà peut concerner, doivent prendre connaissance, et se gouverner en conséquence.

Aucun règlement ne saurait non plus avoir force de loi s'il rawa en 1895 par le gouverneur général en Conseil et qui se lit comme suit :

"Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil de décider et de déclarer en outre, et il est par les présentes déclaré qu'il parait nécessaire que le système d'instruction publique contenu dans les deux statuts sus-mentionés de 1890 recoivent un complément au moyen d'une ou plusieurs lois provinciales par lesquelles seront restitues à la minorité catholique romaine les droits et privilèges dont elle a été privée, comme il a été dit ci-dessus, et par lesquelles seront modifiées les dites lois de 1890, dans la mesure nécessaire, mais non au-delà, pour donner effet aux dispositions rétablissant les droits et privilèges énoncés dans les paragraphes (a) (b) et (c) sus-mentionnés.

Et voici ces paragraphes :

(a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir les écoles catholiques romaines de la manière préposée par les lois que les deux statuts sus-mentionnés de 1890 ont abrogés ;

(b) Le droit à une quote-part dans toute subvention prise sur les deniers publics pour les besoins de l'instruction publique.

(c) Le droit, pour les catholiques romains qui contribueront au support des écoles catholiques romaines, d'être exémptés de toute cotisation ou contribution destinée au maintien des autres écoles, à moins que la minorité par ses chefs attitrés ne consente à un arrangement différent."

Quelle que puisse être par conséquent l'opinion de Sir Wilfrid Laurier, ou de M. Roblin sur la valeur et l'effet du règlement de 1897, nous avons le droit d'avoir une opinion différente—et nous ne reconnaitrons jamais cet arrangement comme final.

Venons maintenant au point en question.

Sir Wilfrid Laurier considère le règlement de 1897 comme final. L'Hon. M. Roblin se croit lié par cet arrangement; il croit de son devoir de s'y soumettre.

D'après lui c'est un pacte conclu entre le gouvernement fédéral représenté par Sir Wilfrid Laurier, et le gouvernement local représenté alors par M Sifton, et il ne croit pas pouvoir briser ce pacte ou en changer les clauses sans le consentement de l'autre partie intéressée, c'est-à-dire le pouvoir fédéral.

Je ne discute pas sur son opinion. Je constate un fait.

Mais ce que je puis dire, et je désire que tous sachent bien que j'écris actuellement en pleine connaissance de cause, c'est ceci:

Personne ne reconnait mieux que M. Roblin l'inefficacité du règlement de 1897 ; personne ne reconnait mieux que lui l'injustice subie par les catholiques de cette province, qui ont à payer double taxe pour l'éducation de leurs enfants; et je déclare, parfaitement sûr de ce que j'avance, que si Sir Wilfrid Laurier comme chef du gouvernement fédéral veut bien, en sa qualité de Premier-Ministre, admettre l'insuffisance du règlement de 1897 et consentir à réouvrir les négociations, le chef du gouvernement de Manitoba, M. Roblin, se fera un plaisir de rencontrer sir Wilfrid Laurier et de faire les actes nécessaires pour règler cette question suivant la loi, la justice le British Fair Play et à la satisfaction de tous les citoyens bien pensant du Canada,— que ces citoyens soient anglais ou français, protestants ou catholiques.

La parole est donc à Sir Wilfrid Laurier.

En terminant, et pour répondre à la question de notre ami, du North West Review, demandant ce que nous devons faire:

Je ferai la suggetion suivante, si mes coreligionnaires et mes compatriotes me le permettent.

Que les catholiques de St-Boniface et Winnipeg se reunissent en assemblée publique pour nommer une délégation qui exposera à Sir Wilfrid Laurier les griefs de la minorité et lui demandera de réouvrir la question et d'inviter le Premier ministre de cette Province à une conférence ou la minorité pourra être lieu assez tôt pour permettre au Parlement fédéral et à la législature de Manitoba de passer à leurs prochaines sessions les lois nécessaires pour remédier aux difficultés actuelles.

Nous saurons alors à quoi nous en tenir, et il nous sera plus facile de déterminer l'action à prendre pour obtenir enfin justice.

Nous n'avons aucun doute que tous les protestants bien pensant de cette province seraient heureux de favoriser un règlement équitable de cette question.

JOSEPH BERNIER.

Conventum du College

(*Suite de la 1ère page*)

students of St-Boniface College assembled in general Convention that they, of all nationalities, should unite their efforts to promote the cause of education and of religion; that catholic colleges of different languages, whether be in the one or in different buildings they should be one in heart and soul whenever the higher interest of our divine faith requires it.

Proposé par M. le docteur Lachance.— Les anciens élèves du collège de St-Boniface réunis en Conventum général présentent leur chaleureuses félicitations à leur condisciple M. V. E. Beaupré J. C. Président général de l'A. C. J. C., pour son activité à combattre courageusement la Franc maçonnerie, son influence, ses doctrines, ses menées, suivant l'engagement contracté à sa réception dans la Congrégation de la Très Sainte Vierge dans notre collège. Que copie de cette motion soit envoyée à M. V. E. Beaupré.

* * *

Le lendemain à neuf heures il y avait messe de requiem dans la chapelle du collège pour les anciens professeurs et anciens élèves défunts.

* * *

Dans l'après-midi, c'était excursion à bord du *Winnitoba* vers les rapides de St-Andrews. Le



superbe bâteau s'est rempli d'une foule qu'on peut estimer à cinq ou six cents personnes.

L'orchestre Bourgeault avait charge de la musique. Le voyage fut délicieux. La gaieté et la cordialité ne cessèrent de régner.

Sur le retour il y eut discours de remerciements aux organisateurs de la fête, surtout au R. P. Blain, au président Bétournay, au secrétaire, M. C. H. Royal, au trésorier, M. Gustave Rocan.

Le R. P. Blain, M. C. H. Royal, le R. P. Lebel, firent de jolis discours longuement applaudis.

Le conventum était fini, et cependant la ville conserva encore son illumination ce soir-là.

Les anciens élèves sentent qu'ils doivent des remerciements profonds aux R.R. P.P. Jésuites, qui les ont reçus royalement, avec une délicatesse d'attentions qui s'est traduite jusque dans les détails de l'organisation.

M. l'abbé Rocan a eu une excellente idée en suggérant, lors de la convention de 1909, la formation d'une association des anciens élèves depuis la fondation du collège; de cette manière on s'adresse non seulement à la jeunesse mais on atteint aussi les anciens dans le mouvement en voie d'organisation.

COMITÉS PARTICULIERS
Des Fêtes du Collège

EXÉCUTION

M. Gus. Rocan.
Rév. P. Jos. Blain, S. J., Directeur.

RÉCEPTION

M. Gus. Rocan, Président.
R. P. Jos. Magnan, O. M. I.
Rév. M. J. W. Arsenault.
Rév. M. J. Prud'homme.
Rév. M. J. Poitras.
M. L. N. Bétournay.
M. Alb. Dubuc, Avocat.
M. Jean Arpin.
M. S. M. Jean.
M. Jos. Lord.
M. Alex. Beaupré, avocat.
M. Frank Smith.
M. Z. Bertrand.
M. Alb. Auger.

BANQUET

M. Roger Goulet, Président.
Rév. M. H. Hogue.
M. A. Potvin.
M. C. H. Royal, avocat.
M. Ant. Dubuc, avocat.
M. J. Arpin.
M. Frank Shea.

PARTIE RELIGIEUSE

Rév. M. Jos. Prud'homme, Président
Rév. M. G. Bélanger.
Rév. M. A. Sabourin.
M. A. Potvin.
M. Ant. Dubuc, avocat.
M. Z. Bertrand.

CONGRÈS

Rév. M. A. Béliveau, Chanc., Prés.
Rév. M. H. Hogue.
M. L. N. Bétournay.
M. Noel Bernier, avocat.
M. Roger Goulet.
M. A. Potvin.

PRESES

M. Noel Bernier, avocat., Président
Rév. M. Elie Rocan.
M. le Dr F. Lachance.
M. Pat. Burke.
M. John Dutton.
M. Jos. McManus.

FINANCES

M. le Dr F. Lachance, Président.
Rév. M. A. Béliveau, Chancelier.
Rév. M. G. Bélanger.
M. J. Parent.
M. Roger Goulet.
M. Ant. Dubuc, avocat.
M. Bert. Ryan.
M. Gus. Rocan.
M. Leo Russell.

EXCURSION ET CHEMINS DE FER

M. le Dr F. Lachance, Président.
M. Roger Goulet.
M. C. H. Royal, avocat
M. Frank Shea.
M. Ed. McKeown.
M. John Dutton.
M. J. Arpin.
M. Gus. Rocan.

Nouveaux officiers élus de l'association des anciens élèves.

L. N. Bétournay, Président honoraire.

Rev. A. Béliveau: Président
1er Vice Président, Dr. Lachance.

2ème Vice Président, M. Roger Goulet.

3ème Vice President, M. Elzéar Beaupré, (président de l'A. C. J. C.)

Sec. Archiviste: M. Noël Bernier.

Sec. Cor. { M. C. H. Royal. / M. Jno. Dutton.

Trés. { M. l'ab. J. Prud'homme / M. Gus. Rocan.

NOTES

M. Potvin a dirigé *en grand*, la musique du conventum.

Les rubans-souvenirs étaient fort jolis. Quant aux écharpes des officiers c'était du flamboyant qui faisait merveille.

La décoration de la cathédrale était très belle. M. Gay avait placé un magnifique 25 en lumière électrique au-dessus du maître-autel.

Le procès du docteur Bessner à bord du *Winnitoba*, était une bonne farce, bien imaginée. bien endurée aussi par le sympathique médecin. Nous en profitons pour offrir à M. Bessner nos cordiales félicitations pour l'heureux événement qui s'est s'accompli pour lui hier.

Une Opinion Independante

Le manteau de Sir John

Le premier ministre de la Colombie Anglaise est l'un des plus solides espoirs du parti conservateur en ce pays. Ses étonnants succès électoraux, sa grande popularité personnelle, son habileté politique, sa largeur de caractère, etc., l'ont placé au premier rang. Sa jeunesse permet de croire qu'il n'est qu'au début de sa carrière et qu'il conquerra de nouveaux lauriers.

Le "*Canada*" lui-même rend hommage aux qualités transcendantes de l'hon. M. McBride. Son article mérite d'être cité:

"On prépare pour le 17 courant, à Victoria, une réception sans précédent, à Sir Wilfrid Laurier, et à cette occasion le Premier Ministre sera reçu aux édifices parlementaires, qui seront spécialement illuminés à cet effet.

"La presse conservatrice est la première à considérer la visite de Sir Wilfrid Laurier dans la Colombie Anglaise comme un événement de la plus haute importance et l'attitude du premier ministre McBride qui a invité Sir Wilfrid Laurier à visiter sa province a été favorablement appréciée par la population tout entière.

"Cet invitation est considérée comme un acte de courtoisie envers la haute personnalité de Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada depuis quatorze ans, en tournée dans les provinces de l'Ouest, de la part du premier ministre de la Colombie Anglaise, un de ses adversaires politiques.

"Les politiciens de l'Ouest, à quelque couleur qu'ils appartiennent, croient qu'ils doivent dans les circonstances, une leçon à la population du Dominion, en n'affichant pas cet esprit de parti, cette intolérance, qui éloigne la solution de problèmes d'intérêts communs, bien audessus des questions de pure politique, et la réception cordiale offerte à Sir Wilfrid Laurier, premier ministre libéral, dans un chateaufort conservateur, est la meilleure preuve de l'esprit nouveau qu'on entend donner



en exemple aux autres provinces.

"L'acte de l'hon. McBride sollicitant lui-même, chef d'un gouvernement conservateur, la visite de Sir Wilfrid Laurier et l'accueillant chaudement à Victoria, est tout à son honneur et montre en même temps la haute conception qu'il a de ses devoirs d'État ainsi que de l'intérêt qu'il attache aux liens de cordialité qui doivent unir les différentes races dont se compose la population du Dominion, pour travailler à former un tout homogène en assurant la prospérité et le développement du pays."

Si le premier ministre de la Colombie Anglaise a assez de tact, est assez adroit, assez rusé, pour se créer des admirateurs parmi les libéraux des autres provinces de la confédération, il n'est pas surprenant de voir les conservateurs en général l'inviter à prendre la direction de leur parti dans l'arène fédérale.

M. McBride n'a que 40 ans (il est né en 1870) A trente-trois ans il prenait les rênes du pouvoir dans sa province natale. Il a organisé son parti qui était en proie aux plus graves divisions et qui menaçait de s'éteindre; il l'a conduit à la victoire à trois élections successives, semant le désarroi dans les rangs libéraux M. McBride a eu à faire face à des situations difficiles, et il les a toutes réglées à la satisfaction générale C'est un homme d'initiative, et il n'a pas peur du progrès.

Il sait par-dessus tout faire des élections et les gagner.

N'est-ce pas un leader de cette teur a besoin pour reprendre le terrain perdu et remonter au pouvoir?

Les lecteurs de la "*Patrie*" ne seront sans doute pas surpris d'apprendre qu'à la grande convention conservatrice, qui aura lieu prochainement à Ottawa ou à Winnipeg, a décidé de placer sur les épaules de l'hon. Richard McBride le manteau de Sir John A. Macdonald.

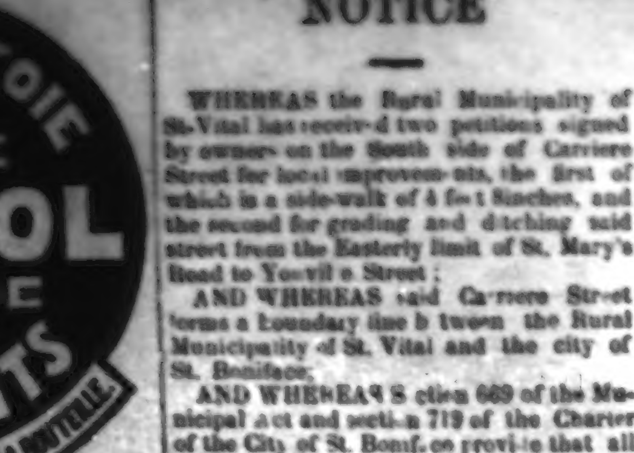
La *Patrie*

De Passage

Nous avons eu le plaisir de saluer, jeudi, monsieur et madame Gustave Gagnon, de Québec de passage à Winnipeg. Monsieur et madame Gagnon revenaient d'Edmonton où ils ont visité leur fille, madame Côté, épouse de M. J. Côté, M. P. P.

MENUS PROPOS

Facheux lapsus:
—Eh bien! docteur?
—Eh bien, mon cher monsieur, n'ayez aucune inquiétude... avec des soins nous vous enterrerons... nous vous en tirerons, veux-je dire!



NOTICE

WHEREAS the Rural Municipality of St-Vital has received two petitions signed by owners on the South side of Carriere Street for local improvements, the first of which is a side-walk of 4 feet 8 inches, and the second for grading and ditching said street from the Easterly limit of St. Mary's Road to Youville Street;

AND WHEREAS said Carriere Street forms a boundary line between the Rural Municipality of St. Vital and the city of St. Boniface;

AND WHEREAS Section 669 of the Municipal Act and section 719 of the Charter of the City of St. Boniface provide that all roads and highways forming the boundary between the said City and an adjoining Municipality shall be opened, maintened and held in repair and improved by the City and such adjoining Municipality of which they form such boundary, and the Council of the City and of such Municipality shall have joint jurisdiction over the same:

AND WHEREAS Section 671 of the Municipal Act and 721 of the Charter of the City of St. Boniface provide that no by-laws of the Council of the City of St. Boniface or any one of the Municipalities adjoining with respect to any roads so forming boundary lines between the City and such Municipalities, shall have any force until a By-law has been passed in similar terms as nearly as may be by the City and the Municipalities between which there is a road forming a boundary, and upon which improvements are sought to be made;

AND WHEREAS both the Rural Municipality of St Vital and the City of St. Boniface have agreed that the local improvements above referred to shall be done in the following manner.—

The plank side-walk referred to on the South side of Carriere Street shall be done by and at the expense of the Rural Municipality of St. Vital, and the grading and ditching on Carriere Street, from the Easterly side of St. Mary's Road to the West side of De Meuron Street shall also be done by the Rural Municipality of St Vital and the grading and ditching on Carriere Street from the West side of De Meuron Street to the East side of Youville Street shall be done by and at the expense of the City of St Boniface.

AND WHEREAS to give effect to above understanding between the said City of St. Boniface and the said Rural Municipality of St Vital, By-laws to the same effect in the premises have to be passed by both the said City of St Boniface and the said Rural Municipality of St. Vital.

NOW THEREFORE, public notice is hereby given that the City of St. Boniface intends to make and construct and will make and construct the local improvements hereinafter mentioned, and will assess and levy the costs there of upon the real property benefitted thereby unless a majority of the owners of the Real Property affected representing at least three fifths (3/5) in value of such Real Property as shewn on the last revised assessment roll, petition the Council of the said City against the same or any or more of them within four weeks after the first publication of this notice.

Grading and ditching on Carriere street from the West side of De Meuron Street to the East side of Youville Street to be done at an estimated cost of 25cents per foot.

DATED at St. Boniface this 10 th. day of August A. D. 1910.

J. B COTE
City Clerk for the City of St. Boniface.

AVIS

Des soumissions rachetés et adressées au soussigné seront reçues jusqu'au 20 août pour l'achat des terres provinciales.

N W. ¼ section 3 township 27, Rang 4 W 2. $7.00 le l'acre, prix fixe.

S. W. ¼ section 3, township 27 rang 5 W 2. $16.0 de l'acre, prix fixe.

S. W. ¼ section 1, township 28, rang 6 W 2, $16.00 de l'acre, prix fixe

Les conditions d'achats sont 10 pour cent accompagnant la soumission, la balance en neuf paiements annuels avec intérêt de six pour cent.

La plus haute ni aucune des soumissions seront nécessairement acceptées. Aucun prix ne sera considéré plus bas que les prix fixés.

R. P. ROBLIN,
Commissaire des Terres Provinciales
Winnipeg.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Les classes de l'Ecole Provencher s'ouvriront jeudi le 1er septembre.

—On demande immédiatement une cuisinière s'adresser l'hotel Couture Saint Boniface.

La Béarine nourrit le cuir chevelu sec et malade, elle adoucit et stimule les cheveux. 50 sous le pot.

L'Exposition de Fleurs à Winipeg se tiendra au Pavillon du Horse Show, les 1er, 2 et 3 septembre prochain.

—Avis aux lecteurs du MANITOBA—N'oubliez pas de payer votre abonnement qui, est dû depuis longtemps.

—Madame Renaud, No. 11, rue Masson, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—J. A. Sénécal a acheté la propriété de M. O. E. Johnson, aussi la propriété de M. de Levasseur, les deux propriétés sur la rue Masson.

—La grève des ouvriers maçons a arrêté momentanément les travaux du nouvel Hospice des Incurables chez les R R S S. Grises à St-Boniface.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie., du bois de chauffage de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—N'oubliez pas que le premier train spécial pour le Congrès Eucharistique partira à dix heures du matin le 1er septembre: char touriste, Pullman etc.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. J. H. Tremblay qui a passé plusieurs jours à l'hôpital, en est sorti vendredi et peut maintenant vaquer à ses occupations.

—Argent à prêter sur lots de villes et sur fermes, taux des plus raisonnables; s'adresser à Messieurs Bernier, Blackwood. Bernier et Beaupré 512 McIntyre Block Winnipeg.

—On demande immédiatement un jeune garçon entre 15 à 17 ans, pour ouvrage de magasin. Doit être poli, propre et honnête. S'adresser au magasin J. H. Bonin Cie. Ltd. 96 Provencher, St Boniface.

—Toutes les personnes qui désirent aller au Congrès Eucharistique à Montréal feront bien de s'adresser à l'agent du C. P. R. M. Cléophas Marcoux, afin de réserver leurs lits: le premier train partira le 1er septembre à 8 10 A. M.

—L'ouverture des classes au Couvent de Ste. Anne des Chênes aura lieu le 29 août. Espérons que les élèves seront rendues dès le premier jour car souvent le succès de fin d'année dépend de la fidélité au rendez-vous du commencement.

N'oubliez pas de prendre avec vous une bouteille de Chamberlain pour la Colique, le Choléra et la Diarrhée quand vous partirez en voyage cette été. Vous ne pourriez pas en acheter sur le train et les bateaux. Les changements d'eau ou de climat causent souvent des attaques de diarrhée et il est mieux de se tenir prêt. Vendu par tous les pharmaciens.

La dyssenterie est une maladie dangereuse, mais elle peut se guérir. Le remède de Chamberlain pour la Colique, le Choléra ou la Diarrhée a été essayé avec succès pendant neuf épidémies de dyssenterie. Il n'a jamais manqué son effet. Il est également bon pour les enfants ou les adultes, et lorsqu'il est sucré et mélangé d'eau, il est agréable à prendre. Vendu par tous les pharmacies.

Le soin attentif apporté à l'entretien des cheveux et du cuir chevelu constitue le meilleur préventif contre la calvitie. Une application occasionnelle de Bearine Hair Pomade conserve les follicules des cheveux et supplée à l'huile naturelle de la chevelure. La Bearine arrête non seulement la chute des cheveux, mais elle stimule leur croissance. 50 sous le pot chez tous les marchands de produits de toilette.

—Maison à louer. S'adresser A. Gauvin.

—Le Rév. Père Lebel, S. J., un des anciens professeurs du collège de Saint-Boniface, qui est venu aux fêtes du conventum, est parti aujourd'hui pour Sudbury, Ont.

NOTICE

Rural Municipality of De Salaberry.—Re By-Law No. 1, of the School District of Otterburne, No. 1486.

Notice is hereby given that the voting on said by-law, will take place on Wednesday, the 31th day of August A. A. 1910, at the house of Andrew Moir, Otterburne, between the hours of nine o'clock in the fore noon and five o'clock in the After noon. The said by-law, No. 1, authorizes the borrowing on the credit of the said Otterburne School District of the Sum of one thousand eight hundred dollars annually; the first of such payments to be made on the fifteenth day of December 1910, to provide for the building of a School house and equipment. A copy of the said by-law may be seen at my office, the head of the council will attend at St-Pierre, in the Municipal Hall, on the 29th day of August 1910, to appoint persons to attend at said polling place, and at the final summing up of the votes.

St-Pierre, Manitoba, August 1st 1910

Paul Chenard
Sec-Treasurer
Municipality of DeSalaberry

AVIS

Deux institutrices Bilingué de 2eme et 3eme classe demandées pour l'Ecole de Fosbey. La classe doit commencer le 1er lundi septembre prochain.

S'adresser au Secrétaire,
P. TROTTIER,
Laurier Man.

AVIS.

On demande une institutrice pour l'arrondissement scolaire Ile des Chênes pour le 1er lundi de septembre. Bons gages.

S'adresser à

M. MICHEL TRUDEAU,
Ile des Chênes, Man.

ON DEMANDE

Un instituteur ou institutrice de deuxième ou troisième Classe pour l'Ecole St-François-Xavier Ouest, Bon Salaire. La classe doit commencer pour le 24 Août prochain.

S'adresser au Secrétaire.

Alex. Lafrenière,
Pigeon Lake O P.

FEUILLETON DU MANITOBA

Les Noellet

(*Suite*)

N° 37

Et tout de suite il s'est mis à raconter le tour du monde, des histoires longues, quelques unes d'une férocité froide, mêlées de ciels d'or, de marécages d'où s'élèvent des flamants roses, de jeunes fellahines d'Egypte tendant leurs amphores pleines d'eau vers le voyageur altéré, et d'alertes de bêtes fauves, de chasses, tout cela d'un immanquable effet. Les Laubriet l'admiraient. Lui jouissait de leurs étonnements. Moi, je l'écoutais à peine. Je regardais Madeleine Laubriet qui ne le quittait pas des yeux, et une jalousie insensée me mordait au cœur. Mme. Laubriet ne perdait pas un mot, pas un geste de son cousin. Lui seul l'occupait. Pour lui cette fière jeune fille était devenue empressée, prévenante. Elle riait de choses qui n'étaient pas drôles. Elle exagérait les sentiments que pouvaient faire naître les récits de Ponthual, étonnée, craintive, émue pour le moindre danger qu'il avait couru. Tout en elle était une flatterie inconsciente à l'adresse de son cousin. Quelque chose de plus fort que le monde et que les conventions et que l'éducation l'avait subitement transformée.

J'étais si malheureux, que je n'ai pu supporter l'épreuve jusqu'au bout.

Après une demi-heure, j'ai prétexté un travail urgent à faire pour le journal, et j'ai pris congé des Laubriet.

Je suis sorti dans l'inattention de tous, presque inaperçu, comme un enfant trop petit quand le cercle de famille est groupé autour de l'aïeul qui raconte. Aucun d'eux ne m'a retenu, aucun ne m'a dit: ((Vous reviendrez?)) Madeleine n'a pas même tourné la tête. Rentré chez moi, devant mes livres que je n'ai pas le courage d'ouvrir, je revois ses yeux fixés sur Ponthual, ces longs regards où il y avait plus que la joie ordinaire d'un retour.

Et lui, pourquoi s'est-il tant hâté d'accourir vers elle? Que se passe-t-il? J'ai peur de trop bien deviner. Il a toujours été mon ennemi, ce Ponthual. Au collège, nous ne nous parlions presque pas. Quand je pouvais, au jeu, saisir la balle et la lancer contre lui! Quelque chose me disait que nous serions rivaux dans la vie. Et le voilà qui se jette à la traverse d'un rêve si ancien et si cher!

Je le déteste.

Hélas! et je vois aussi les avantages qu'il a sur moi: la fortune, le nom, l'éducation. J'avais sur lui la supériorité de l'intelligence. Et ce soir j'ai été stupéfait. Comme il a gagné à ces longs voyages! Comme, au vivant contact des choses et des hommes, il a réparé l'insuffisance de ses études! Ce n'est plus le même homme. Je l'ai quitté lourd, ignorant, brutal, et je le retrouve fort, intéressant comme tous ceux qui ont vu, d'une belle politesse froide. Quelle transformation rapide chez lui, tandis que moi je remontais péniblement la pente de la misère et de l'obscurité.

Madeleine va l'aimer!

Je ne puis supporter cette pensée, mais elle s'impose à moi. Je suis sûr qu'elle l'aimera. Et d'ailleurs, si ce n'est pas lui, elle en aimera un autre avant que j'aie pu monter jusqu'à elle. Madeleine Laubriet a vingt ans, elle est riche, elle est charmante. Elle n'a qu'à choisir autour d'elle. Pourquoi regarderait-elle au-dessous, vers ceux qui luttent et qui souffrent?

Le temps me manquera pour atteindre mon rêve. Comment ne l'avais-je pas vu tout d'abord? Je le vois si clairement aujourd'hui. Je comptais sur la gloire et elle n'est pas venue. Elle ne pouvait pas venir. Il y a seize mois que je me débats dans la foule de ceux qui, comme moi, veulent parvenir. Qu'ai-je gagné auprès de celle à qui remonte la souffrance quotidienne de l'effort? Ne suis-je pas aussi loin d'elle qu'au premier jour? Chaque pas que j'ai fait dans le monde a été une humiliation. Je ne suis personne ici. Ma vie me paraît inutile et vide et presque coupable. Il aurait fallu des années, des années que je n'aurai pas!

Mes pauvres illusions, je les cherche et je ne les trouve plus. Même aux jours les plus durs, dans la misère de mes commencements, elles m'entouraient et me soutenaient. Je les sentais battre de l'aile autour de moi. Je leur disais: ((Allez-vous-en, je vous aime et je ne veux pas vous suivre, vous reviendrez plus tard, quand un peu de renommée me rendra digne d'elle: illusions nées de son sourire, mes bien-aimées, allez-vous en!)) Mais je disais cela faiblement, et il en restait toujours quelqu'une pour me consoler.

Où sont-elles?

Le vent souffle en tempête, ce soir. Il ébranle mes fenêtres et secoue ma porte par saccades. A tous les angles des murs et des toits il s'est heurté, brisé, émietté: il crie et il pleure. Tant d'obstacles lui barrent la route! Comme il passait librement, fièrement, là-bas, sur nos collines! C'était un grand fleuve qui coulait avec un bruit de flots, régulier, monotone, et puissant. Et la Goutière, haut perchée sur son cou, était une perle [illegible] autour de laquelle il ployait son courant énorme...

Toujours ces souvenirs, toujours!... Mon enfance heureuse, lorsque je l'ai brisée, m'a fait comme une blessure qui se rouvre sans cesse.

Je me demande ce soir avec effroi si je ne me suis pas trompé?... Je ne puis revenir en arrière, et l'avenir est si sombre devant moi!

Que vais-je devenir?

XXIV

Délaissée, calomniée, Mélie Rainette demeura fière et ne sortit plus que le moins possible de chez elle. L'amour des fleurs lui était venu. Elle passait des heures dans son jardin, bêchant et sarclant les herbes, regardant fleurir quelques plantes d'arrière-saison qu'elle s'était procurées, çà et là. Vaguement elle se trouvait une ressemblance avec ces végétations combattues par la rudesse du temps. Elle avait pour leur mort des pitiés mêlées de retours sur elle-même. Une langueur la prenait. Elle n'était pas malade, mais elle ne se sentait plus aussi forte qu'autrefois. Son visage par le chagrin s'était lentement amenuisé. Sous sa cape noire, elle avait maintenant un air de veuve qui pense en dedans à des bonheurs disparus, et qui retire autant qu'elle le peut sa pensée de ses yeux.

Puis l'hiver arriva. Tout gela dehors sauf le romarin, qui dépérissait pourtant avec les années. Ce furent des jours tristes pour Mélie Rainette, car l'abandon s'augmentait d'une misère croissante. Le travail allait mal. Dans toutes les Mauges les fabricants diminuaient les prix. Les commandes se faisaient rares, et les meilleurs tisserands ne recevaient plus de fil que pour trois ou quatre journées par semaine.

Pauvreté, solitude et tristesse de cœur, c'était beaucoup pour une fille si jeune.

Cependant Mélie Rainette ne se plaignait pas.

D'abord, moins occupée au métier, elle donnait plus de temps à ces petits travaux de couture ou de broderie, fatigants, peu payés, mais qu'elle aimait pour eux-mêmes et pour la belle lumière qu'ils demandent. Sa chambre était si blanche et si bien ornée! Elle s'y plaisait plus qu'ailleurs.

(*A suivre*)

Electrocutes

Deux ouvriers de la "Winnipeg Electric Railway Company" ont été tués par le courant électrique vendredi dernier, à l'extrémité de la ligne de tramway de St-Boniface.

Leus noms sont Olier Roy, canadien, de Montréal, et Sid Mead de Winnipeg. Ils étaient occupés à certains travaux de réparage dans le haut des poteaux de la compagnie.

L'accident a été lamentable d'un bout à l'autre Impossible à la foule angoissée de monter vers les malheureux que le courant électrique faisait sursauter dans des spasmes épouvantables.

On a mis une lenteur extrême à arrêter le courant. Ce sont les pompiers de la ville qui ont enfin été appelés et qui ont descendu les pauves mutilés, morts depuis plusieurs minutes.

L'événement a causé une douleur et une compassion faciles à imaginer.

Le jury convoqué par le coroner a déclaré que les deux hommes étaient morts par accident, sans imputer de blâme à personne.

DECES

Nous avons appris avec regret le décès, survenu lundi de monsieur Damasse Leblanc, de St Adolphe M. Leblanc avait 78 ans il laisse une nombreuse famille: onze enfants. Les funérailles du regretté défunts auront lieu demain matin à St-Adolphe.

Nous offrons à la famille nos cordiales sympathies

MARIAGE

Hier matin à l'église du Sacré-Cœur, Winnipeg;

M. le Docteur Edouard Besner, de St-Clet, Montréal, a épousè Mlle. Léontine Milord de Winnipeg.

Garçon d'honneur, M. Albert Laurendeau.

Demoiselle d'honneur: Mlle. Hélène Milord.

M. O. Milord conduisait sa fille et M. J. B. Leclerc servait de père à M. Besner.

Le Rev. Père Portelance a officier; l'église était remplie d'invités. M. E. Landry a chanté *Santa Maria*, de J. Faure, et le Rev. Père Maloney, *Le Ciel a Visité la Terre.*

La mariée a reçu beaucoup de cadeaux.

M et Madame Besner sont partis hier soir a 6.25 heures, pour Montréal, emportant avec eux les vœux de nombreux amis.

Mme Philippe Gosselin

Les familles Gosselin et Senez remercient bien sincèrement tous ceux qui leur ont exprimé des sympathies dans le deuil profond que vient de leur causer la mort de madame Philippe Gosselin.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Provinco en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106,390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS. BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Juniorat de la Sainte-Famille

Saint-Boniface, Man.

Ecole apostolique pour la formation des jeunes gens qui aspirent à devenir prêtres missionnaires oblats.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au

R. P. J. Magnan, O.M.I.
DIRECTEUR.